

Consultation générale

Le secteur énergétique au Québec
Contexte, enjeux et questionnements

Mémoire

Commission de l'économie du travail

Présenté par

Guy Chevrette, retraité
Amélie Kègle, étudiante

Nous ne sommes pas deux spécialistes mais bien deux citoyens qui désire vous présenter leur point de vue relativement au développement énergétique accéléré, ses avantages et l'importance qu'il représente pour le Québec, dans le but de contribuer à éviter les conflits intergénérationnels.

Suite à mon intervention au Forum des générations, concernant le développement énergétique, j'ai reçu un texte de madame Amélie Kègle qui allait dans le même sens. Nous avons donc décidé de vous présenter ce mémoire conjointement.

Nommé ministre des Ressources naturelles en 1996, au moment même où la Table nationale chargée de mener les consultations nécessaires devant nous conduire à l'élaboration d'une politique sur l'énergie terminait ses travaux, j'ai eu le privilège et la responsabilité de rédiger la politique, de la faire adopter et de la mettre en oeuvre.

C'est donc en 1996, que cette politique intitulée « L'énergie au service du Québec - Une perspective de développement durable », fût déposée et adoptée par le gouvernement. On peut y lire en page 3, « *Il nous faut mettre l'énergie au service des Québécois, construire un développement durable qui soit respectueux de générations à venir, tout en tirant pleinement parti des changements que nous vivons* », et toujours à la page 3, on peut y lire « *Elle appuie les efforts visant à créer la richesse, à accroître le nombre d'emplois, dans le contexte de plus en plus exigeant résultant de l'ouverture des marchés et de la concurrence internationale. Avec cette politique, le gouvernement dote le Québec des outils nécessaires afin d'être en mesure de relever les défis nés du contexte énergétique nord-américain* ».

Cette politique proposait aussi des réformes institutionnelles importantes. C'est ainsi que fût créée la Régie de l'énergie. Elle a été dotée de pouvoirs décisionnels afin d'apporter transparence et équité. La loi créant cette régie fût adoptée par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1996 et mise en place dès le début de 1997.

Afin de permettre, en même temps, de s'assurer que les possibilités d'utiliser l'énergie efficacement soient systématiquement exploitées, et que la réalisation des économies d'énergie soit effectivement considéré comme prioritaire. À partir de ce moment, l'Agence d'efficacité énergétique fût créée en 1997.

On peut également lire aux pages 3 et 4, de cette politique, les engagements gouvernementaux, « *La nouvelle politique énergétique fera en sorte que les producteurs privés puissent participer plus largement à l'exploitation des différentes filières de production d'électricité* ». « *La classification des rivières sera engagée selon une démarche où les régions et les nations autochtones auront un rôle essentiel à jouer* », de plus, « *la place des Nations autochtones et le rôle des régions dans la réalisation et la gestion des projets seront confirmés, précisés et renforcés* »¹.

¹ Voir annexe A

Cette politique de 1996 a créée un élan et a établi des bases qui serviront le Québec dans ses réorientations. La Régie est bien en place, l'Agence d'efficacité l'est aussi.

Dans la foulée de cette politique, plusieurs communautés autochtones sont à préparer des projets. Plusieurs municipalités régionales de comté ont des projets sur les planches à dessin. Des promoteurs privés sont même déçus de la lenteur du processus d'octroi de permis d'hydroélectricité.

Le gouvernement a eu le bonheur de signer la Paix des braves ce qui a contribué à débloquer des projets tels Touloustouc, Chute Allard, Eastmain 1 et 1A, le projet sur la Péribonka ainsi qu'un projet d'éolien de 1000 MW annoncé le 14 novembre 2002. De plus, le projet de la communauté de Mashteuiatsh et Hydro-Québec servira sans doute de modèle à des projets du même genre.

Somme toute, plusieurs projets ont vu le jour, mais nous pouvons faire plus et nous avons le potentiel et les moyens de le faire.

À la lumière du document de 1996, et du document soumis à la présente consultation générale, force nous est de constater que les objectifs sont à peu de mots près les mêmes.

À savoir :

- Mettre l'énergie au service des Québécois;
- Construire un développement durable qui soit respectueux des générations à venir;
- Créer la richesse;
- Accroître le nombre d'emplois;
- Positionner le Québec comme leader en matière d'énergie sur les marchés nord-américains.

Le potentiel des différentes filières est toujours là, les structures sont en place, mais nous reconnaissons que la démarche doit être modifiée. Notre objectif est de présenter notre point de vue le plus objectivement possible, avec l'espoir qu'il pourra contribuer à faire réfléchir.

Situation budgétaire

Il ne se passe pas une journée au Québec sans que l'on entende les témoignages suivants :

- Pas assez d'argent en santé;
- L'éducation est sous financé;
- Pas assez d'argent pour financer le développement régional;
- Pas assez d'argent pour maintenir les tarifs pour les garderies autrefois à 5,00 \$;
- Pas assez d'argent pour lutter contre la pauvreté;

- Pas assez d'argent pour se donner une politique familiale adéquate;
- Pas assez d'argent pour la culture;
- Pas assez d'argent pour les routes;
- Pas assez d'argent pour les infrastructures, égouts et aqueducs;
- Pas assez d'argent pour l'environnement.

En un mot, le gouvernement manque d'argent pour répondre adéquatement aux différentes missions de l'État. De plus, nos jeunes sont de plus en plus anxieux et craintifs, car on ne cesse de leur dire, qu'avec le grave problème de dénatalité ils seront de moins en moins nombreux à payer une dette considérable.²

De plus, si la tendance se maintient, ça ne sera pas facile d'ici 20 ans. Certains experts vont jusqu'à prédire une baisse des revenus de l'État de 5 MM \$, et une augmentation des dépenses de plus de 5 MM \$.³ Imaginez !!

Il y a donc urgence d'agir. Nos jeunes attendent de vous des gestes concrets. Ils veulent eux aussi conserver une qualité de vie comparable à celle que l'on a.

Développement accéléré

Le Québec a les moyens et les ressources pour y parvenir. Nous vous présentons donc un projet qui vise à accélérer le développement. C'est un projet basé sur notre potentiel énergétique, un projet qui respecte les normes environnementales et qui s'inscrit dans le cadre d'un développement durable, qui créera la richesse et ainsi pourra contribuer à éviter les conflits intergénérationnels.

Le Québec peut devenir l'un des leaders mondiaux de l'énergie propre

Nous avons développé jusqu'à date, 31 397 MW d'hydroélectricité, et selon les études que nous avons consultés, il nous reste un fort potentiel de production, à savoir 45 000 MW, dont près de 20 000 MW ont un potentiel économique intéressant, selon le ministère des Ressources naturelles⁴

Des études sérieuses indiquent qu'un potentiel très élevé d'énergie éolienne pourrait aussi être développé. Nous avons évalué 35 000 MW le potentiel éolien, même si certaines études vont jusqu'à affirmer qu'un potentiel de 70 000 MW est possible au niveau de l'éolien.⁵

² Voir annexe B

³ Voir annexe C

⁴ Voir annexe D

⁵ Voir annexe E

Nous savons tous que l'éolien est une énergie d'appoint. Soit, mais ici au Québec, étant donné que notre énergie hydroélectrique peut s'emmagasiner, nous sommes donc en position de force.

Nous sommes privilégiés car nous pouvons devenir un des leaders mondiaux de l'énergie propre, de l'énergie renouvelable. Aussi, le développement de l'éolien, sur une grande échelle, pourrait nous permettre de bâtir ici, une véritable expertise exportable à travers le monde.

De plus, nous savons qu'avec une exploration accrue, nous pouvons compter sur un potentiel de gaz naturel fort appréciable.

En effet, à la page 35 du document de consultation, « *Contexte, enjeux et questionnements* » l'on estime que la structure géologique « *Old Harry* » dans le golfe du Saint-Laurent, recèle de 4 à 5 billions de pieds cubes de gaz naturel ou de pétrole.⁶

Le gaz naturel pourrait positionner le Québec dans un nouveau marché, d'autant plus qu'il est moins polluant que le mazout et le charbon.

Si l'on poussait encore plus loin, et si l'on découvrait du pétrole brut, nous ne voyons pas pourquoi nous devrions nous abstenir de l'exploiter. Nous ne sommes pas de ceux qui préfèrent jouer au pur et favoriser l'importation massive de cette énergie dite polluante, contribuant ainsi à enrichir l'Alberta, le Venezuela et le Moyen-Orient.

Et ça ne serait pas complet sans une politique agressive et très incitative d'économie d'énergie. Nous connaissons les objectifs que s'est fixé Hydro-Québec. Nous croyons, cependant, que ces objectifs doivent être accompagnés de mesures très incitatives et très avant-gardistes. Nous savons très bien que plusieurs économistes et mêmes écologistes croient que la formule miracle est la hausse des tarifs.

Nous savons tous qu'il y a du vrai dans cet énoncé. Cependant, en même temps ce sont les plus pauvres et les plus démunis de notre société qui vivent dans les logements consommant le plus d'énergie. Et choisir la voie de l'augmentation des tarifs, sans nuance, appauvriraient d'avantage ceux et celles que les gouvernements veulent aider à se sortir un jour de cette pauvreté.

⁶ Voir annexe F

Il faudra tout au moins, si on empruntait cette voie, s'assurer qu'en aucun cas cette décision puisse contribuer à appauvrir d'avantage les gens. Nous croyons qu'il est possible pour Hydro-Québec et le gouvernement de travailler avec les propriétaires, pour l'amélioration des logements, sans possibilité de refiler la facture aux locataires qui n'en n'ont pas les moyens.⁷

Pour l'adhésion de la population à un tel projet

Les gens ont besoin de connaître l'ensemble du potentiel, l'ensemble des sites. Ils veulent connaître quelles sont les priorités du gouvernement en cette matière. Ils veulent comprendre les objectifs de leur gouvernement. Le gouvernement a donc tout intérêt à rendre publique toutes les données disponibles, les sites privilégiés autant pour l'hydroélectricité que pour l'éolien.

La population veut savoir si le gouvernement désire d'abord protéger certains cours d'eau, s'il veut prioriser d'abord les cours d'eau déjà arnachés tel que le St-Maurice, à titre d'exemple. Elle veut connaître la position du gouvernement face aux projets des mini-barrages. Les Québécois veulent bénéficier des retombées économiques et financières de ces projets.

Les communautés autochtones veulent savoir si elles pourront obtenir des droits hydrauliques et développer des projets sur leur territoire respectif, si elles pourront établir des partenariats leur permettant, elles aussi, de créer de l'emploi et de la richesse pour leurs concitoyens et concitoyennes.

Les citoyens et citoyennes doivent connaître l'état de situation de nos voisins, quelles sont leurs filières énergétiques et surtout les retombées néfastes sur le Québec en matière environnementale. Ils ont besoin de savoir que l'Ontario et les États-Unis contribuent fortement à notre pollution et que la vente de notre électricité pourrait réduire cette pollution.⁸

Pourquoi être gênés et timides ?

Ici, nous nous permettons de vous mentionner que nous sommes déçus, et même choqués, d'entendre certains ténors s'objecter au développement de notre potentiel énergétique et à la vente de notre énergie.

⁷ Voir annexe G

⁸ Voir annexe H

Lorsque nous écoutons M. Ralph Klein, gonflé d'orgueil, qui a effacé sa dette, baissé ses taxes et ses impôts en exploitant une énergie polluante et qui, du même coup, a assuré aux générations futures, qu'ils n'auront pas à payer une énorme dette accumulée, nous sommes pour le moins inquiets.

Nous proposons donc un plan d'action afin de contribuer au succès de ce projet. Pour y parvenir, il nous faut d'abord se fixer des objectifs précis et adopter une démarche des plus transparentes.⁷

Les objectifs spécifiques d'un plan de développement accéléré des filières énergétiques

- Informer de façon soutenue, nos concitoyens et concitoyennes, afin qu'ils puissent accompagner et appuyer notre développement;;
- Conserver des sites patrimoniaux;
- Créer des programmes de développement éolien et hydroélectrique avec des objectifs quantitatifs;
- Accélérer la prospection du potentiel gazier et pétrolier;
- Permettre aux communautés autochtones de participer au développement;
- Développer les marchés.

La démarche

Donc, pour bien amorcer ce grand débat, ce grand projet, nous croyons sincèrement que le gouvernement doit présenter un projet le plus global possible et l'inscrire dans une vision de développement durable.

Le gouvernement doit d'abord :

- Faire connaître ses objectifs généraux et spécifiques ainsi que ses priorités d'action.
- Publier l'ensemble des données consolidées sur le potentiel énergétique;
- Rendre public son processus de développement;
- Faire connaître, dès le départ, le mode de partage des retombées économiques et financières;
- Négocier immédiatement une entente avec le gouvernement fédéral afin de ne pas subir les inconvénients majeurs des doubles études d'impacts.

Conclusion

Les Québécois et les Québécoises ont besoin d'un projet majeur, d'un projet qui est emballant. Il faut que ce projet soit aussi, si non plus emballant, que fût l'étatisation de l'électricité en 1962, et que fût le développement de la Baie James en 1971. Il y eût des critiques à l'époque, mais pourtant les années nous ont prouvé que ce fût d'excellentes décisions, et de bons projets pour notre société. Imaginez une seule minute, ce qu'aurait l'air nos finances publiques sans les revenus d'Hydro-Québec !

Pour nous, cette grande décision n'a du sens que si, dès le départ, il est bel et bien convenu par législation, qu'une partie importante des revenus additionnels soient attribués au remboursement de la dette, permettant ainsi aux générations futures d'avoir eux aussi une qualité de vie. La dette accumulée n'est pas uniquement le fruit des immobilisations qui serviront à plusieurs générations. Nous savons tous qu'une large partie de cette dette a servi à payer l'épicerie.

Nous savons bien que certains diront que développer de l'énergie que nous n'avons pas besoin est un geste suicidaire. Nous leur répondons, qu'il est aberrant d'être incapable de répondre spontanément à une demande de 300 ou 400 MW quand l'on possède le potentiel pour le faire mais qu'il n'est pas développé. Et quant à rêver, pourquoi ne pas se servir du développement de ce potentiel énergétique, afin de contribuer à solutionner le problème des régions ressources qui voient les richesses naturelles subir une première transformation chez eux, pour ensuite les voir se transformer ailleurs. Pourquoi ne pas se servir de notre énergie pour contribuer à une deuxième et même une troisième transformation. Nous contribuerions ainsi, à minimiser le problème de l'exode de nos jeunes, et contribuerions à instaurer une véritable politique d'occupation du territoire.

Et quant à faire, pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour se réappropriier les mégawatts consentis à des multinationales qui ont obtenues des droits hydrauliques et qui ont fermé leurs portes tout en continuant à vendre leur mégawatts à Hydro-Québec.

Dorénavant, les avantages consentis devraient l'être pour l'unique temps ou elles créent des emplois chez nous.

Nous avons les outils pour agir en toute efficacité et selon les règles. Nous avons une régie, nous avons une politique en matière d'énergie. Nous avons une agence d'efficacité énergétique. Nous avons un BAPE, nous pouvons agir de façon compétente.

Il ne faut plus laisser la parole qu'aux opposants. Il nous faut parler haut et fort. Il faut avoir visiter plusieurs pays au prise avec un manque d'énergie pour constater leurs difficultés de développement.

Le Québec peut être un des leaders de l'énergie propre tout en s'assurant de léguer à nos jeunes un coin de pays en parfaite santé financière. Ils y ont droit. Oui, ils ont droit à une qualité de vie. Nous pouvons si nous le voulons assurer leur avenir.

Enfin, je remercie madame Amélie Kègle pour sa grande coopération, pour la rédaction de ce mémoire. De plus, j'espère que vous aurez remarqué, qu'il n'y a pas d'âge pour partager un projet et des valeurs. C'est l'harmonisation des générations.

GUY CHEVRETTE

AMÉLIE KÈGLE

Annexe A

Mot du ministre



Au cours des dernières années, plusieurs interrogations, dans certains cas majeures, ont conduit les Québécois à se questionner sur les conditions dans lesquelles était réalisé notre développement énergétique. Ces interrogations portaient aussi bien sur la façon d'utiliser l'énergie, sur les impacts environnementaux et sociaux des activités du secteur, que sur la place des nations autochtones et le rôle des régions dans la réalisation et la gestion des projets. Au même moment, de profonds changements affectaient les structures du commerce nord-américain et international de l'énergie, dans le sens d'une déréglementation des échanges, d'un allègement des modes de fonctionnement et d'un rôle accru des marchés.

Face à ces interrogations, à ces transformations, il était urgent que le gouvernement définisse des orientations, identifie des objectifs et s'engage dans un certain nombre d'initiatives. La nouvelle politique énergétique propose tout cela. Elle trace clairement la voie à suivre : il nous faut mettre l'énergie au service des Québécois, construire un développement durable qui soit respectueux des générations à venir, tout en tirant pleinement parti des changements que nous vivons. Le gouvernement s'inscrit dans les mutations en cours et effectue les virages nécessaires. Il s'assure en même temps que l'avenir que nous construisons correspondra aux valeurs que nous privilégions.

La nouvelle politique énergétique traduit, en termes d'action gouvernementale, les consensus qui ont été établis lors du débat public sur l'énergie et formulés par la Table de consultation. Elle propose, pour le Québec, un cadre d'action à la fois clair et ambitieux, destiné à réaliser dans

les meilleures conditions les changements nécessaires. Elle appuie les efforts visant à créer la richesse, à accroître le nombre d'emplois, dans le contexte de plus en plus exigeant résultant de l'ouverture des marchés et de la concurrence internationale. Avec cette politique, le gouvernement cote le Québec des outils nécessaires afin d'être en mesure de relever les défis nés du contexte énergétique nord-américain.

Des réformes institutionnelles majeures sont annoncées par le gouvernement. La création d'une Régie de l'énergie, dotée de pouvoirs décisionnels, apportera transparence et équité dans le fonctionnement du secteur énergétique québécois, dans la définition des tarifs des entreprises réglementées. Sa mise en place garantira que les choix d'investissement sont effectués en connaissance de cause et que le public y participe pleinement. Les interventions de la Régie de l'énergie permettront en même temps de s'assurer que les possibilités de mieux utiliser l'énergie sont systématiquement exploitées, que la réalisation des économies d'énergie est effectivement considérée comme prioritaire. La formation d'une Agence de l'efficacité énergétique, bénéficiant d'un financement solide, confirmera l'importance accordée par le gouvernement à une meilleure utilisation de l'énergie et dégagera à cette fin les moyens nécessaires.

Ces réformes institutionnelles permettront également de préparer le Québec à l'ouverture des marchés et d'en tirer parti. La Régie de l'énergie proposera au gouvernement les moyens les mieux adaptés de libéraliser la production d'électricité. Le gouvernement préparera l'ouverture prochaine du réseau de transport d'Hydro-Québec au transit de l'électricité. La nouvelle politique énergétique fera en sorte que

les producteurs privés puissent participer plus largement à l'exploitation des différentes filières de production d'électricité, selon des modalités claires et équitables. Les conditions d'exportations seront également assouplies.

Dans le secteur de l'électricité, le choix des filières doit s'effectuer avec toute la transparence nécessaire. Un processus de caractérisation des filières est prévu à cette fin, tandis que la classification des rivières sera engagée selon une démarche où les Régions et les nations autochtones auront un rôle essentiel à jouer. Hydro-Québec constitue l'atout principal sur lequel le Québec peut compter, dans le mouvement de déréglementation et de restructuration que connaît le secteur électrique nord-américain. La nouvelle politique énergétique confie certaines responsabilités à la société d'État, détermine de nouvelles règles du jeu, qui vont modifier l'organisation et les modes de fonctionnement de l'entreprise. La politique énergétique est l'occasion privilégiée, pour le gouvernement, de préciser ses attentes en la matière.

Dans le secteur des hydrocarbures, le gouvernement considère que le pétrole et le gaz naturel doivent occuper la place qui leur revient sur les marchés énergétiques du Québec. Pour cela, toutes les formes d'énergie seront placées dans des conditions équivalentes, sur les marchés où elles entrent en concurrence les unes avec les autres. Des efforts devront être consentis afin que la disponibilité du gaz naturel et du pétrole soit assurée au moindre coût possible. La politique énergétique définit par ailleurs des stratégies et des initiatives visant à ce que, sur le plan international, le Québec confirme et renforce son rôle de carrefour des échanges nord-américains en hydrocarbures. L'utilisation des hydrocarbures soulève des défis particuliers, sur le plan environnemental. Ces défis seront pleinement relevés et des approches seront proposées pour s'en assurer.

La politique énergétique comporte de multiples autres initiatives, concernant le développement de la filière éolienne, la recherche et développement ainsi que l'organisation de l'administration gouvernementale. La place des nations autochtones et le rôle des régions dans la réalisation et la gestion des projets seront confirmés, précisés et renforcés : le gouvernement attache beaucoup d'importance aux initiatives prises à cette fin. Des propositions sont formulées à l'intention des nations autochtones et pourraient ouvrir sur

un autre type de relations, permettant des collaborations véritables dans le développement du secteur énergétique québécois. Les régions seront appelées à assumer des responsabilités accrues, à participer aux décisions, tandis que des possibilités nouvelles de développement leur seront offertes.

La politique énergétique proposée par le gouvernement répond ainsi à une nécessité. Dans un contexte en profonde mutation, le gouvernement du Québec devait réviser et redéfinir son action. Encore fallait-il que cette révision fasse l'objet d'une véritable consultation et qu'elle s'appuie sur des consensus explicites et effectifs. En déclenchant un débat public sur l'énergie, le gouvernement du Québec a fait en sorte que la nouvelle politique soit établie sur les bases les plus solides. La politique énergétique que nous déposons constitue en effet l'aboutissement d'un des plus vastes débats d'idées qu'ait connus le secteur énergétique québécois, débat auquel ont participé tous les courants de la société. Le rapport issu de ce débat, « *Pour un Québec efficace* », a été très chaleureusement accueilli. Il a ouvert les voies, indiqué les orientations privilégiées par la population, suggéré de nouvelles façons de faire et formulé un nombre impressionnant de recommandations. La politique énergétique adoptée par le gouvernement du Québec en est à la fois le prolongement et la suite logique.

La politique proposée à l'ensemble de notre collectivité correspond aux valeurs que nous privilégions. Elle constitue en même temps une réponse aux multiples défis auxquels nous sommes confrontés. Le gouvernement est convaincu qu'à l'aube du XXI^e siècle, elle permettra au Québec de préparer l'avenir, en utilisant pleinement les possibilités qui lui sont offertes.

Le ministre d'État des Ressources naturelles,



Guy Chevrette

Annexe B

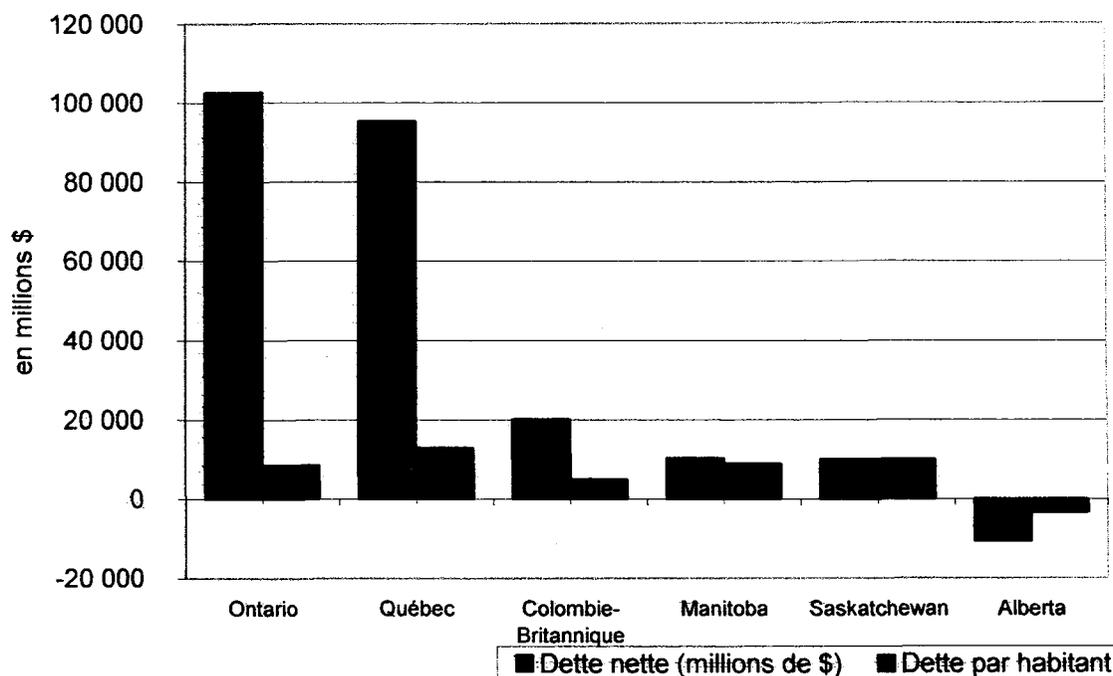
Endettement des provinces en 2003

Dette des provinces canadiennes - 2003

	Dette nette (M \$)	Dette par habitant (\$)
Terre-Neuve-et-Labrador	9 511	18 326
Québec	95 330	12 757
Nouvelle-Écosse	11 888	12 714
Saskatchewan	9 877	9 927
Manitoba	10 217	8 808
Ontario	102 611	8 416
Île-du-Prince-Édouard	1 150	8 394
Canada	256 059	8 112
Nouveau-Brunswick	5 921	7 884
Colombie-Britannique	20 119	4 864
Alberta	-10 575	-3 366

Source : Statistiques Canada

Endettement de certaines provinces - 2003



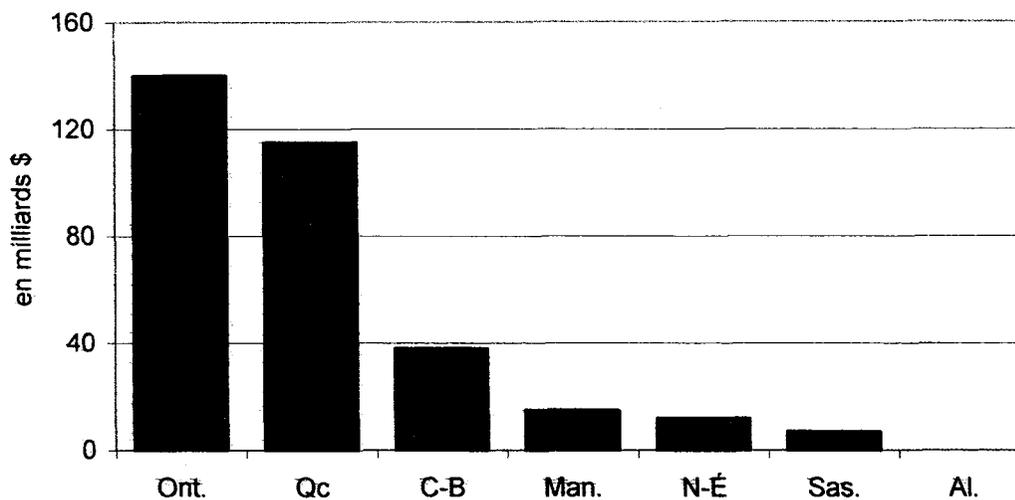
Endettement des provinces en 2004

Dette des provinces canadiennes - 2004

	Dette nette (MM \$)
Canada (gouvernement fédéral)	510
Ontario	140
Québec	115
Colombie-Britannique	38
Manitoba	15
Nouvelle-Écosse	12
Saskatchewan	7
Alberta	0

Source : Ministère des finances 2003-2004

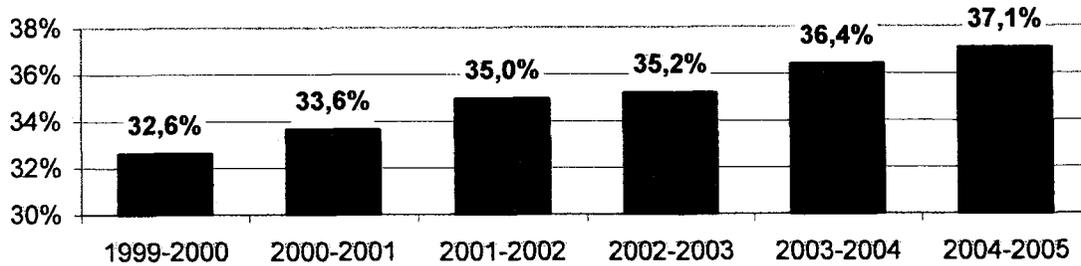
Endettement de certaines provinces - 2004



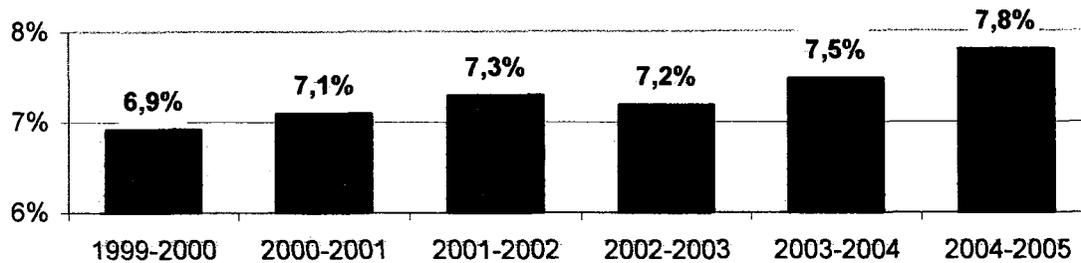
Coût de la mission *Santé et Services sociaux*

Trois indicateurs qui montrent que le coût de la mission Santé et Services sociaux (SSS) est en progression constante² :

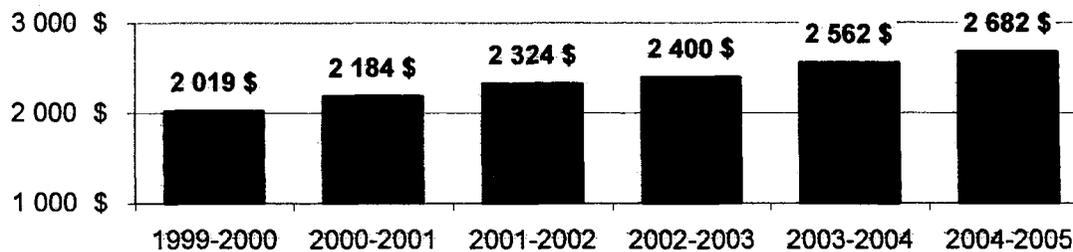
Dépenses de l'État : % du budget SSS p/r au budget total



Progression des dépenses en SSS p/r au PIB



Évolution des dépenses en SSS par habitant



² Source : Gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 2004

Répartition du budget de l'État québécois par mission

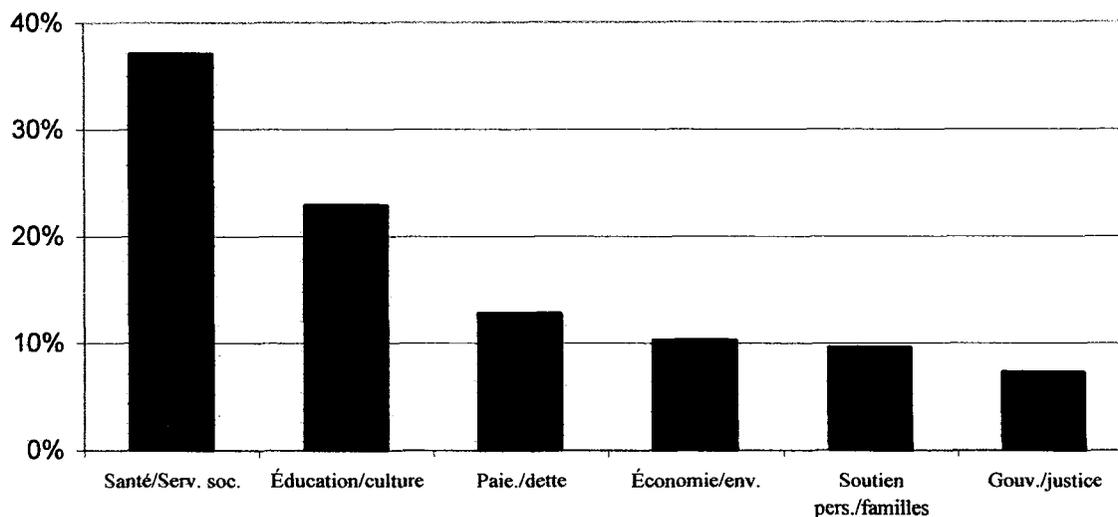
Gouvernement du Québec – Budget 2004-2005 Répartition par mission (en %)

Mission	%
Santé et Services sociaux	37,1%
Éducation et Culture	22,9%
Service de la dette	12,8%
Économie et Environnement	10,3%
Soutien aux personnes et aux familles	9,6%
Gouvernance et Justice	7,3%

Source : l'Actualité, La dette, un fardeau pour nos enfants, 1^{er} octobre 2004

Excluant le service de la dette, qui accapare 12,8% du budget, les ministères de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation et de la Solidarité sociale, monopolisent 80% du budget disponible.

Répartition du budget de l'État québécois par mission 2004-2005



Le cas de l'Alberta où comment créer de la richesse

En septembre 2004, le gouvernement albertain confirmait que sa dette serait entièrement éliminée d'ici la fin de l'exercice 2004-2005. Chez nous, elle dépasse les 115 MM \$ et le service de la dette gruge plus de 7 MM \$ du budget du Québec. En Alberta, ce sont les énormes redevances tirées de l'exploitation du pétrole qui a rendu cette situation possible. Au cours du présent exercice financier, cette province va encaisser 8 MM \$, à cause de la flambée des prix du brut survenue en 2004.

Soulagé en tout ou en grande partie de sa dette, un État peut se permettre de réduire les impôts et les taxes et d'investir davantage dans les services aux citoyens. Au Québec, la question n'est pas d'imiter Ralph Klein, loin de là. Nous sommes une sociale-démocratie et nous avons décidé collectivement de nous doter d'un niveau de services supérieur à celui des albertains. C'est notre choix de société. Mais c'est l'effet de l'exploitation de la principale ressource naturelle de l'Alberta doit attirer notre attention.

Peut-on, chez-nous, exploiter notre énorme potentiel énergétique pour créer de la richesse? Doit-on développer ce potentiel pour attirer au Québec des entreprises énergivores qui vont créer des emplois de qualité? Et si on exportait nos surplus pour financer nos programmes en santé, en éducation, en environnement ?

Le Québec est un État habitué à gérer des ressources naturelles. Nous ne sommes pas parfaits, aucun peuple ne l'est. À preuve, nous l'avons vu récemment, il faut améliorer notre gestion de la forêt. Or, et c'est là une de nos grandes qualités, nous sommes aujourd'hui mieux informés et beaucoup plus critiques face à tout ce qui touche à la pollution, aux gaz à effet de serre, à la protection de nos rivières, à celle de notre faune et ainsi de suite. Ce faisant, nous sommes dorénavant mieux équipés pour faire une gestion intelligente et responsable de nos ressources.

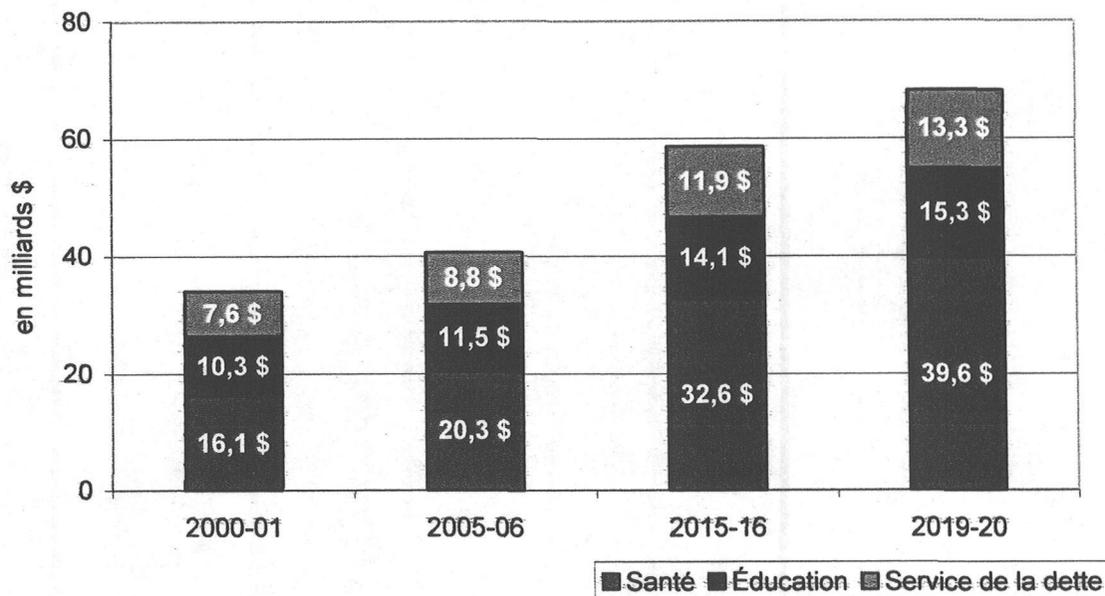
Au Québec, on souhaite protéger nos forêts, mais personne ne remet en question le fait que nous pouvons exploiter intelligemment la ressource. Cela crée des milliers d'emplois et une activité économique fantastique. Même chose du côté de notre minerai. Sur nos terres, nous élevons du bétail pour en tirer des produits laitiers et de la viande. Dans nos villes, on compte des centaines d'entreprises de transformation qui doivent utiliser des produits chimiques. Or, toutes ces activités ont des impacts sur l'environnement, tout comme le simple fait de chauffer sa maison. Qui plus est, nous exportons du papier, du bois d'œuvre, du minerai et des métaux, de la viande et des fromages. Pourquoi cette réticence contre le développement et l'exportation d'une partie d'une ressource verte, de la ressource renouvelable que constitue notre potentiel hydraulique et éolien? Cela, sans compter que nous aurions à peu de frais de l'énergie exportable, si les québécois décidaient d'adhérer à un réel effort d'efficacité et d'économie énergétique.

Nous avons de la force hydraulique inexploitée, de grands vents et même du gaz et du pétrole au Québec. Une partie importante de ces ressources peut être économiquement rentable, mais il faut évaluer ce potentiel rapidement. Pourrions-nous en tirer 8 MM\$ de bénéfiques comme en Alberta. Évidemment que non et personne n'oserait y aller d'une telle projection. Mais 1 milliard, peut-être 2 et pourquoi pas davantage d'ici 20 ans ? Les générations futures, il faut leur laisser un héritage et ça commence aujourd'hui.

Annexe C

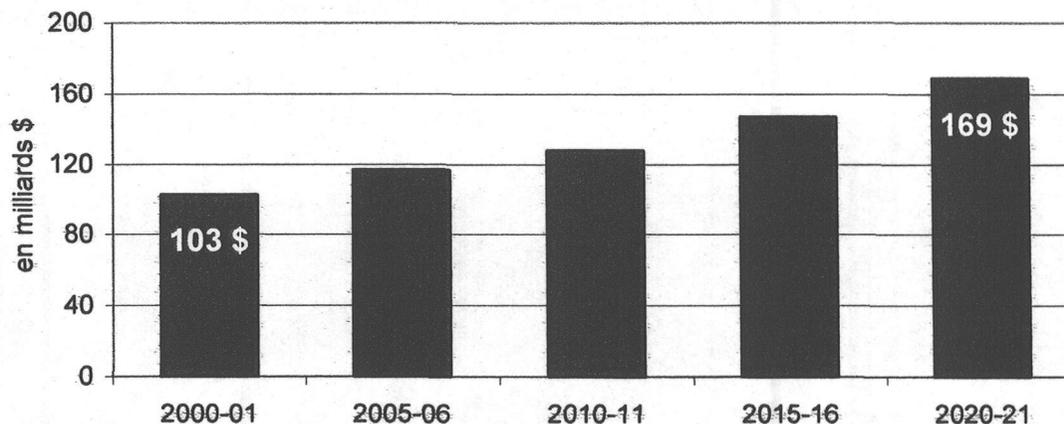
Principales dépenses budgétaires au Québec

**Principales dépenses budgétaires
Gouvernement du Québec 2000-2020**



Entre 2000 et 2020, le montant à consacrer au remboursement de la dette passera de 7,6 à 13,3 milliards de \$, soit une augmentation de 75 %. Pendant la même période, le budget de l'Éducation va croître de 50% (de 10 à 15,3 MM \$) et celui de la Santé d'environ 150 % (de 16,1 à 39,6 MM \$).

**Évolution de la dette
Gouvernement du Québec 2000-2020**

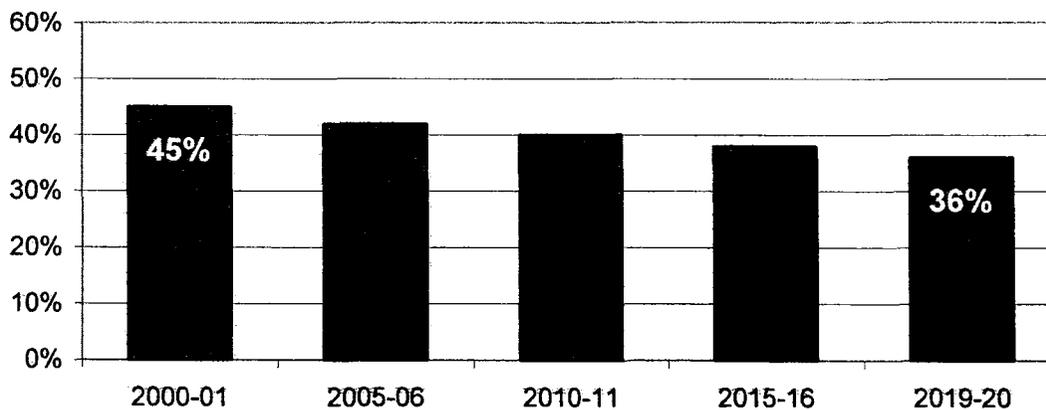


De 103 milliards de \$ en 2000-2001, la dette de l'État devrait atteindre 169 MM \$ en 2020-2021, une augmentation de 64 % et ce, même si le gouvernement réussissait à maintenir le déficit zéro, ce qui est est peu probable.

Régler la question du déséquilibre fiscal permettrait de financer une partie de la hausse des dépenses de l'État ou d'accélérer le remboursement de la dette, de façon à en freiner la progression. Toutefois, et ce même si le Québec en venait à contrôler 100 % des assiettes fiscales québécoise et fédérale correspondante, on ne pourrait venir à bout du poids budgétaire croissant des programmes et de la dette, sans augmenter les impôts et les taxes ou couper drastiquement dans les services.

Rappelons que ce sont principalement les phénomènes de vieillissement de la population et de dénatalité au Québec, associés aux effets de la mondialisation, qui sont responsables des changements profonds que connaîtra le Québec au cours des prochaines décennies. Et ces changements auront un impact majeur sur nos finances publiques.

Évolution de la dette en pourcentage du PIB Gouvernement du Québec 2000-2020

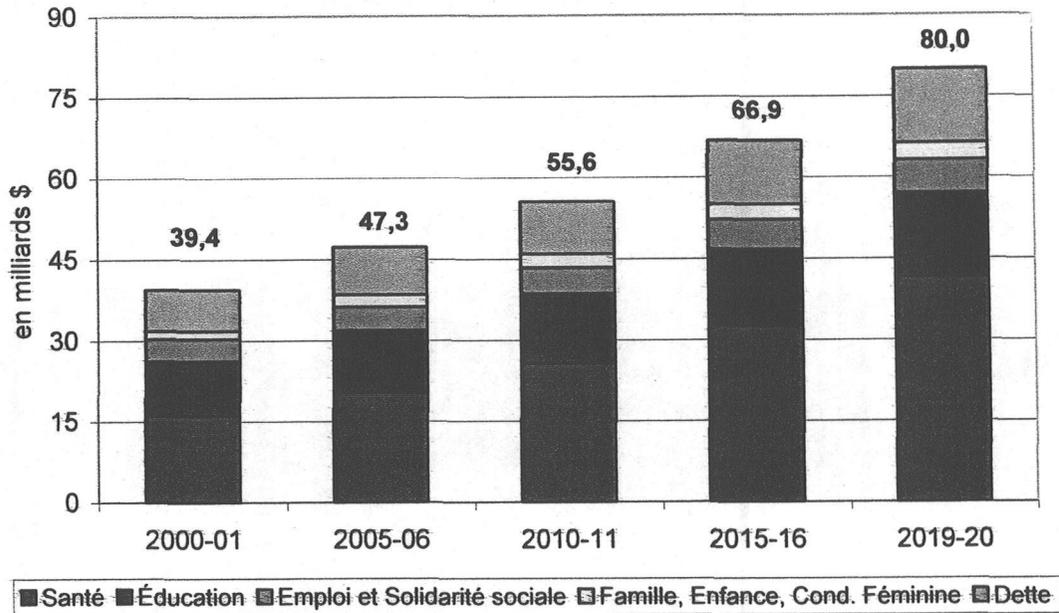


Évidemment, on peut se consoler en disant que la dette, qui représentait 45 % du PIB en 2000, ne va représenter que 36 % du PIB en 2020. Mais est-bien là notre objectif ? Et pendant cette période, de combien devra-t-on augmenter les impôts et les taxes pour maintenir notre niveau de services publics ?

« [...] le vieillissement de la population du Québec signifie qu'il y aura moins d'adultes en âge de travailler et de payer des impôts, et qu'il y aura davantage de personnes de 65 ans ou plus requérant des soins de santé. En gros, si on attribuait à la population d'aujourd'hui la structure par âge qu'elle atteindra dans 20 ans tout en conservant les règles fiscales et les engagements de dépenses actuels, les revenus fiscaux du Québec diminueraient de 5 milliards et les dépenses augmenteraient de 5 milliards. Au total, le « trou budgétaire » d'origine démographique atteindrait donc 10 milliards. Impasse.¹ »

¹ Source : l'Actualité, Des solutions pour payer la dette, 1^{er} octobre 2004

Dépenses - Services aux personnes et dette Évolution 2000 à 2020

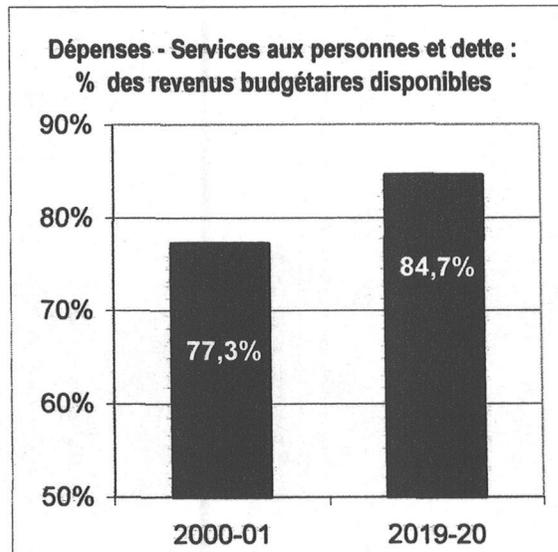


Entre 2000 et 2020, le coût des services aux personnes, c'est-à-dire :

- Santé
 - Éducation
 - Emploi et Solidarité sociale
 - Famille, Enfance et Condition féminine
- ainsi que le service de la dette, auront doublé, passant de 39,4 à 80 MM \$.

Ces services, qui représentaient 77,3 % du budget de l'État en 2000, vont accaparer à eux seuls 84,7 % de tout le budget en 2020.

La marge de manœuvre pour financer les autres missions de l'État s'en trouve alors réduite d'autant. Comment pourra-t-on investir dans la protection de la faune, dans l'amélioration de notre environnement, dans une meilleure gestion de nos forêts, dans le soutien au transport en commun ou dans la réfection de nos routes? Doit-on couper dans ces programmes ? Augmenter encore et toujours les impôts et les taxes ? À notre avis, aucune de ces deux options n'est acceptable.



Annexe D

Les rivières du Québec et les centrales hydroélectriques

Assez curieusement, on ne connaît pas exactement le nombre de rivières qui se trouvent sur le territoire du Québec. Le chiffre avancé qui semble faire consensus est de 4500 rivières ... mais personne ne peut donner la source de ce nombre. Certains affirment que ce serait plutôt 9 000 rivières.

« Si on vous demandait la proportion des rivières du Québec utilisées par Hydro-Québec pour la production électrique, laquelle vous viendrait-il en tête : 5%, 10 %, 25 %, ou plus encore?

Et bien, cette production est concentrée sur environ 73 rivières, soit 1,6 % des 4 500 rivières de la province. Pour leur part, les réservoirs hydroélectriques occupent 25 000 km², soit 1,4 % du territoire québécois. Bref, il y a encore de très nombreuses rivières naturelles et lorsqu'un nouveau projet de barrage est annoncé sur une rivière, ce n'est pas la dernière rivière sauvage du Québec.¹ »

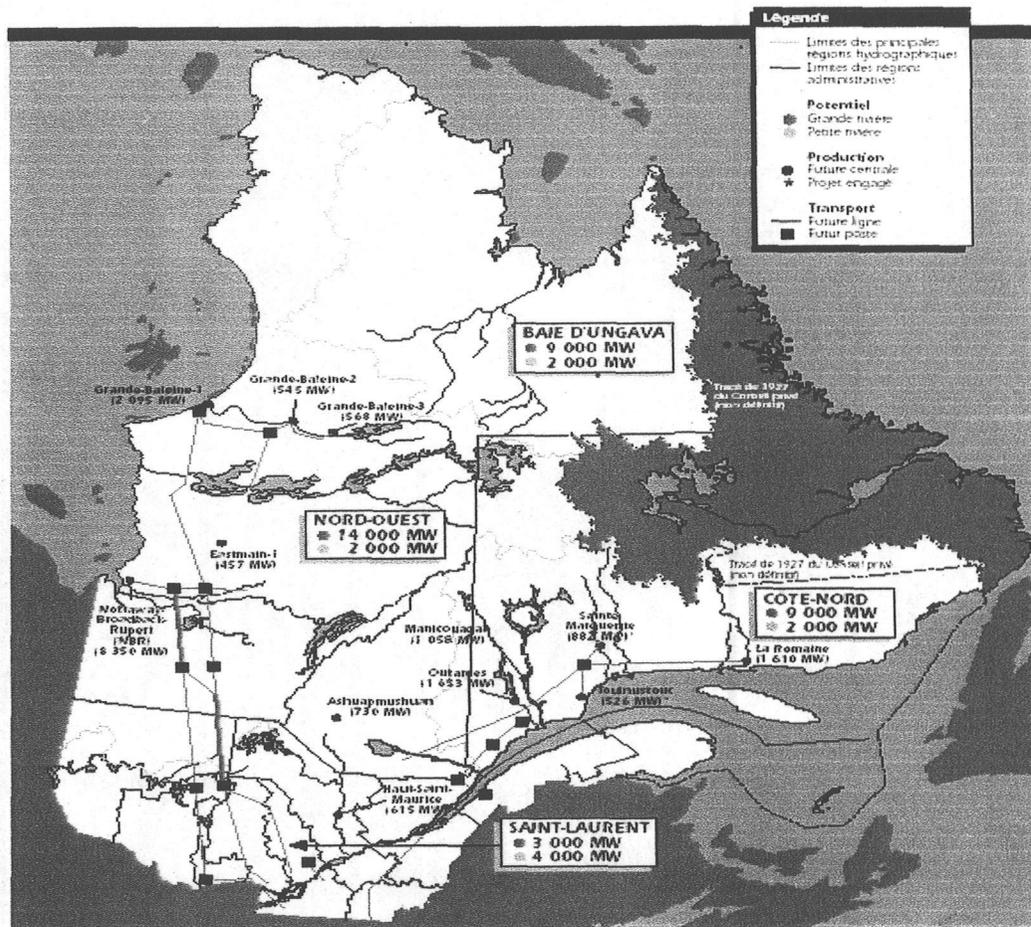
¹ *Hydroélectricité et environnement : Mythes et réalités*, Martin Pérusse, directeur Développement des affaires Alliance Environnement inc.

Le potentiel hydroélectrique du Québec

Actuellement, la puissance installée des centrales d'Hydro-Québec est de 33 616 MW, dont la presque totalité provient de l'hydroélectricité².

« Le potentiel hydroélectrique théorique de base qui reste encore à aménager au Québec est évalué à environ 45 000 MW. Celui-ci ne peut cependant être assimilé au potentiel économique, qui est beaucoup plus faible et qui varie en fonction du prix des sources concurrentes. Le potentiel théorique se répartit entre les grandes rivières, d'un potentiel de production de 100 MW et plus, et les petites rivières (moins de 100 MW). Le potentiel total des grandes rivières s'établit à environ 35 000 MW (avec un facteur d'utilisation de 60 %). Les deux cinquièmes de ce potentiel sont situés dans la région hydrographique du nord-ouest. Quant aux petites rivières, leur potentiel est de l'ordre de 10 000 MW³ ».

Graphique 5.8
LE POTENTIEL HYDROELECTRIQUE¹
AU 31 DECEMBRE 2001



1. Il s'agit d'un potentiel théorique. Aucune décision de construction n'a été prise concernant ces projets.

² Hydro-Québec, *Communiqué de presse*, 14 avril 2004

³ Source : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, *L'énergie au Québec*, Édition 2003

Le potentiel éolien du Québec

Une étude commandée par Hélimax et publiée en avril 2004, révèle que le Québec aurait un potentiel éolien d'environ 35 000 MW, soit la production actuelle d'Hydro-Québec. Selon cette étude, l'ensemble de cette énergie pourrait être produit dans des parcs éoliens situés à moins de 25 km des lignes de transports d'électricité existantes, pour un raccordement à peu de frais avec le réseau actuel.

« Les deux grandes lignes à haute tension provenant de la Baie-James et des complexes Manicouagan et Churchill passent dans des zones de vents puissants et constants où il serait facile de brancher des parcs d'éoliennes au réseau existant. » *La Presse, 28 fév. 2004.*

« Les gouvernements canadien et québécois passent à côté d'une filière énergétique dont ils pourraient être les leaders mondiaux. » *Steven Guilbeault, Greenpeace Québec*

« Les Cris songent très sérieusement à développer l'énorme potentiel éolien de leur région, décidés au besoin à devancer Hydro-Québec ... » *Le Devoir, 20 oct. 2004*

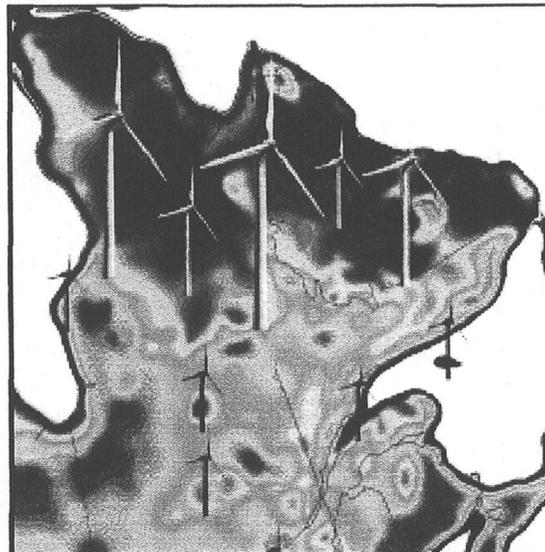
« À 7 m/s, une éolienne fonctionne sur une base annuelle à 77 % du temps. Sa production équivaut à 30 % de sa puissance installée. [...] En comparaison, une centrale thermique a un facteur d'utilisation de 95 %. Mais il faut payer le gaz naturel à prix d'or. »
Réal Reid, ing. et chercheur (22 ans à l'IREQ, spécialiste en éolien)

« Un projet de grande envergure coûterait à Hydro-Québec de 4 à 5 ¢ le KWh » *Réal Reid.*

Les zones à potentiel éolien élevé sont en très grande majorité situées dans des territoires inhabités, ce qui est un avantage important (pollution visuelle, bruit).

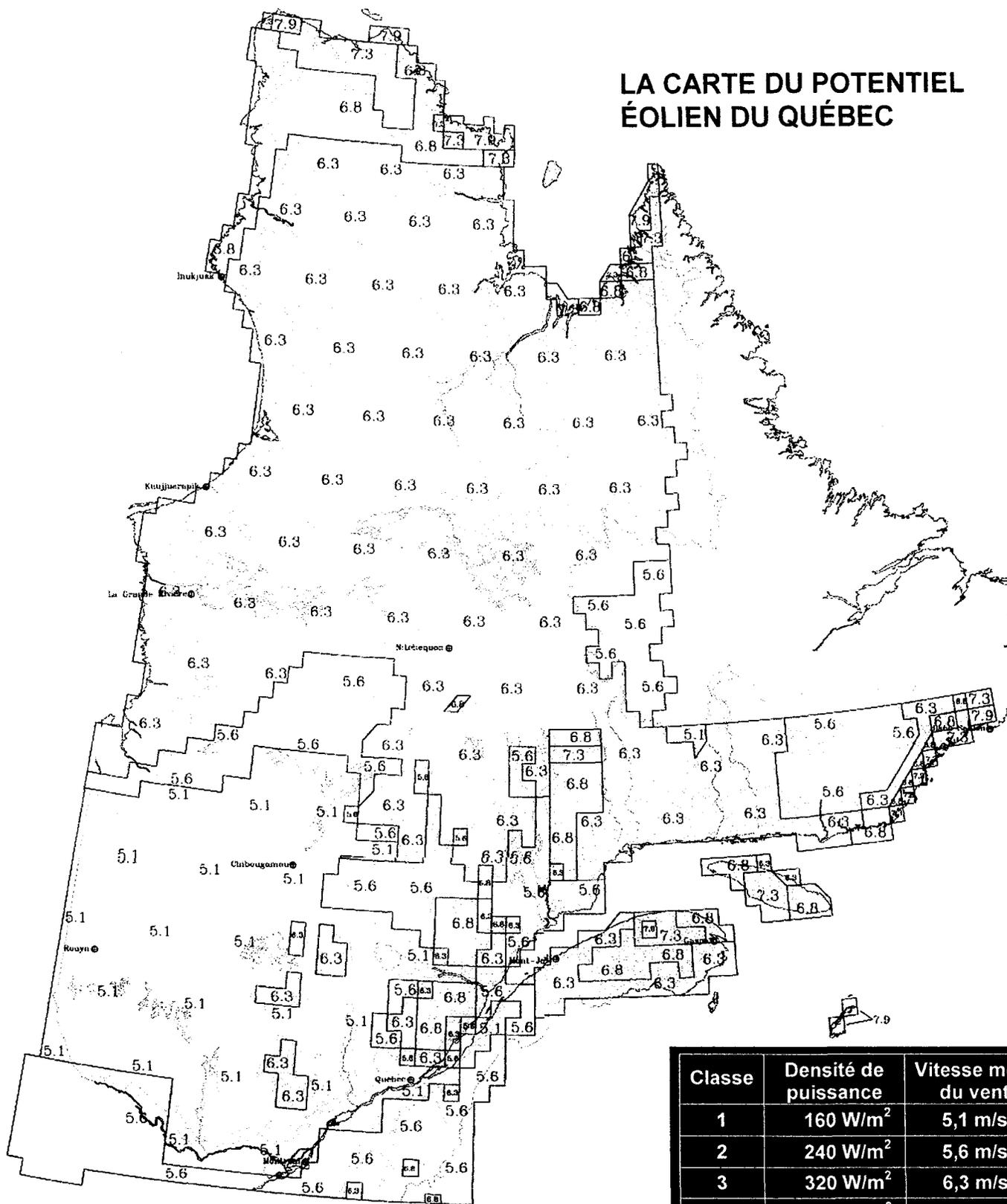
Une éolienne moderne de la série 600 kW exige un investissement de 1 M\$. Le coût d'une grande éolienne peut être amorti entre 8 et 10 ans, pour une durée de vie de l'équipement de plus de 20 ans.

Une éolienne de plus de 500 kW peut alimenter près de 150 maisons consommant beaucoup d'électricité. Par exemple, une éolienne VESTAS 42-600 kW peut produire jusqu'à 2 500 MWh par année.



Les trois méga-gisements éoliens relevés par le système WEST d'Environnement Canada sont représentés en rouge foncé sur la carte. Le rouge montre les zones les plus venteuses du Québec.

LA CARTE DU POTENTIEL ÉOLIEN DU QUÉBEC



Le *Pacific Northwest Laboratory*, du ministère fédéral de l'Énergie aux États-Unis, a développé une échelle de classification du niveau de vitesse des vents et de la puissance éolienne. Les secteurs géographiques sont codés selon la puissance éolienne, depuis le niveau 1 (faible) au niveau 7 (le plus élevé).

Classe	Densité de puissance	Vitesse moy. du vent
1	160 W/m ²	5,1 m/s
2	240 W/m ²	5,6 m/s
3	320 W/m ²	6,3 m/s
4	400 W/m ²	6,8 m/s
5	480 W/m ²	7,3 m/s
6	640 W/m ²	7,9 m/s
7	1 600 W/m ²	9,7 m/s

Les meilleurs vents : Vents réguliers ayant une vitesse moyenne de 6 à 8 m/s, voire jusqu'à 10 m/s.

Le potentiel gazier et pétrolier du Québec

Des estimations très théoriques évaluent à 5 TCF (trillions of cubic feet ou billions de pieds cubes) le volume de gaz contenu dans le sous-sol marin du Saint-Laurent, soit la consommation actuelle de gaz des Québécois pendant 25 ans. Selon les experts, s'il y a du gaz, les chances sont assez bonnes de trouver aussi du pétrole. À la valeur brute actuelle de 5 \$ les 1 000 pi³ pour le gaz, cela représenterait 25 milliards de \$.

« Une des structures géologiques observées dans le golfe du Saint-Laurent contient à elle seule un potentiel évalué provisoirement entre 1,5 et 2 milliards de barils de pétrole ou l'équivalent en gaz naturel.

La zone sédimentaire propice à la recherche de pétrole et de gaz naturel occupe plus de 200 000 km², soit 13 % du territoire québécois. Cette zone sédimentaire se situe dans la partie sud de la province, dans l'axe du Saint-Laurent. Elle s'étend de la frontière de l'Ontario jusqu'à celle de Terre-Neuve. Divers forages effectués dans cette zone ont permis d'identifier six bassins, qui présentent les meilleurs potentiels d'hydrocarbures de tout le Québec :

- *les Basses-Terres du Saint-Laurent;*
- *le Bas-Saint-Laurent;*
- *la Gaspésie;*
- *l'estuaire du Saint-Laurent (bassin d'Anticosti);*
- *le golfe du Saint-Laurent;*
- *le Nord-du-Québec.*

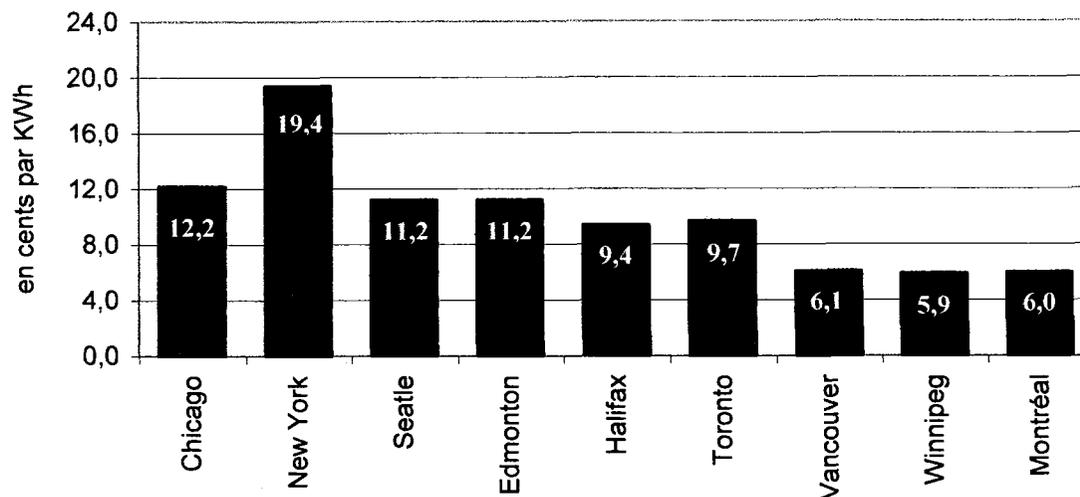
Parmi ces bassins, les Basses-Terres du Saint-Laurent et l'est de la Gaspésie ont fait l'objet de travaux plus soutenus. Trois gisements de gaz naturel ont été découverts à ce jour, soit celui de Pointe-du-Lac, de Saint-Flavien et de Galt »⁴.

⁴ Source : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

Annexe E

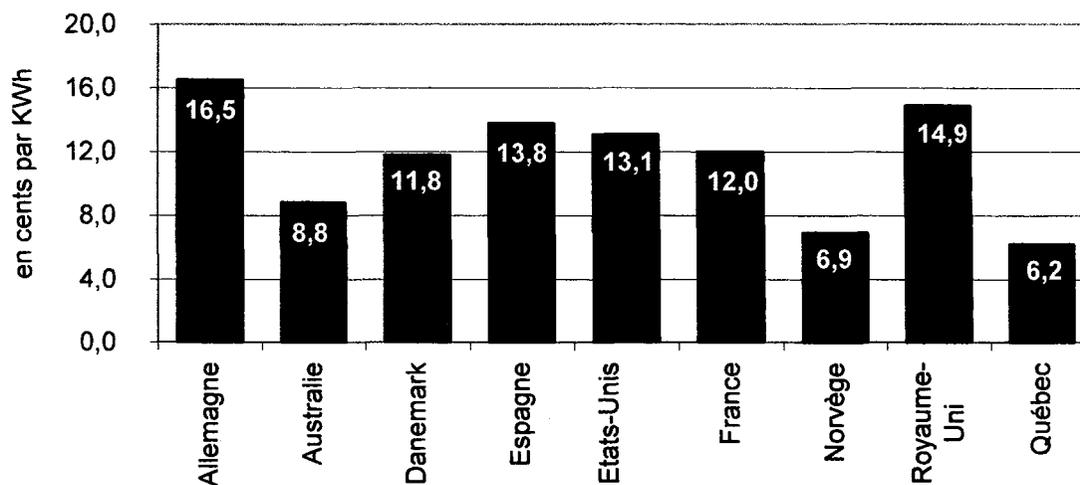
Comparaison des prix de l'électricité

Comparaison du prix de l'électricité, secteur résidentiel
Québec et autres villes d'Amérique du Nord - mai 2002



Source : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, L'énergie au Québec, Édition 2003

Comparaison du prix de l'électricité, secteur résidentiel
Québec et autres pays industrialisés - 2001



Source : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, L'énergie au Québec, Édition 2003

Annexe F

Une comparaison entre les filières énergétiques

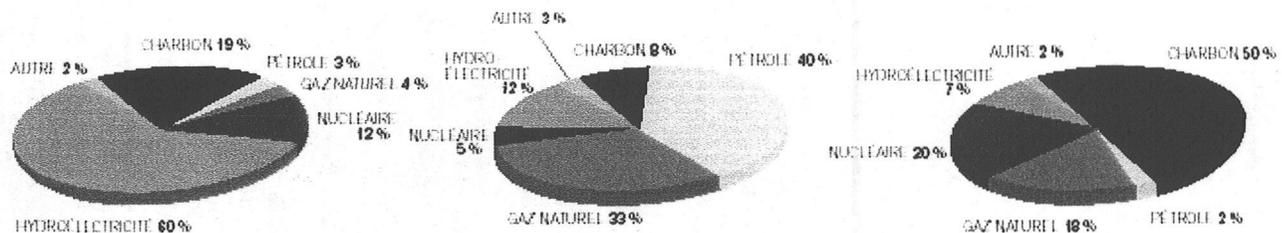
Émissions de gaz à effet de serre selon le type d'équipement de production d'énergie

Filière de production électrique	Émissions de gaz à effet de serre* (kt. CO ₂ éq. / TWh)
Nucléaire	6 à 16
Éolien	9 à 20
Hydroélectricité	10 à 33
Solaire photovoltaïque	38 à 121
Gaz naturel à cycle combiné	422 à 499
Mazout lourd	841 à 999
Charbon	941 à 1022

* Pour le cycle de vie complet

Source : Hydro-Québec, direction Environnement, janvier 2003

SOURCES D'ÉNERGIE UTILISÉES POUR LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ EN AMÉRIQUE DU NORD



CANADA

La production d'électricité au Canada s'élevait à environ 576 GWh en 2002. Il existe des variations marquées d'une région à l'autre du pays. Au Québec, l'électricité est presque entièrement d'origine hydraulique, tandis qu'en Alberta et en Saskatchewan, elle provient surtout de la combustion du charbon et du gaz naturel.

Source : Association canadienne de l'électricité, données pour 2002.

MEXIQUE

La production d'électricité au Mexique s'élevait à environ 221 GWh en 2002. Parmi toutes les centrales à combustible fossile, ce sont les centrales au pétrole qui fournissent la plus grande partie de l'électricité du pays. Les plans énergétiques nationaux prévoient attribuer une plus large place au gaz naturel comme source d'énergie, mais l'atteinte de cet objectif dépendra du prix de celui-ci et des réserves disponibles.

Sources : Comisión Federal de Electricidad, Secretaría de Energía; analyse des sources d'énergie du Mexique effectuée par l'Energy Information Administration, US Department of Energy.

ÉTATS-UNIS

La production d'électricité aux États-Unis s'élevait à environ 3 858 GWh en 2002. Ces dernières années, la proportion de l'énergie électrique produite à partir du gaz naturel a connu une forte hausse. Cependant, en raison de l'augmentation actuelle des prix du gaz naturel et de la vétusté grandissante du parc de centrales au charbon, on observe un intérêt renouvelé pour l'aménagement de nouvelles centrales au charbon.

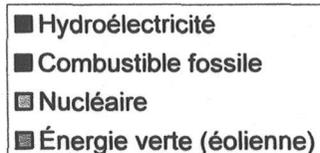
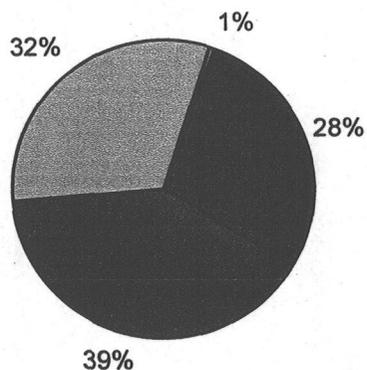
Source : Energy Information Administration, US Department of Energy, 2002.

L'Ontario : Portrait de la production d'électricité

Plus de 70 % de l'électricité produite en Ontario provient de combustibles fossiles et du nucléaire, comme le montre le tableau qui suit :

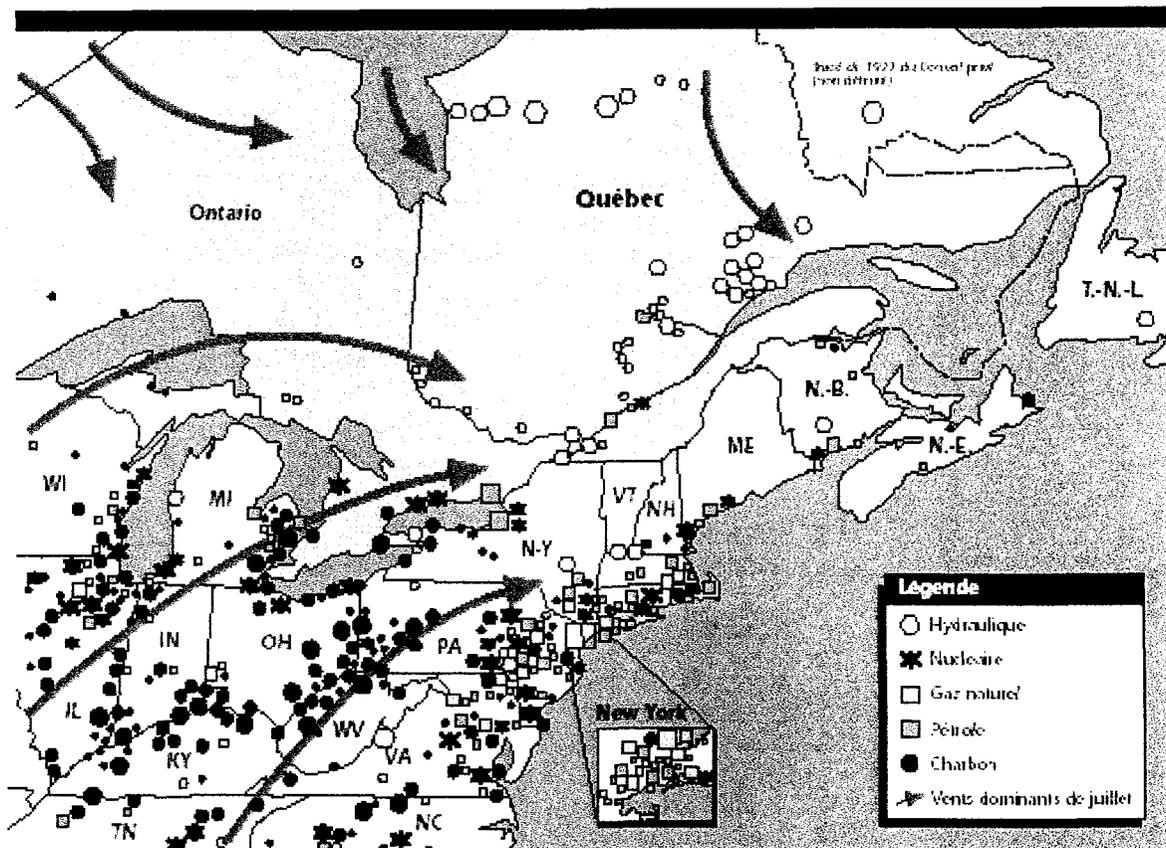
Filière de production électrique	Puissance installée (MW)	Proportion
Hydroélectricité	6 796	28,0%
Combustible fossile	9 700	40,0%
Nucléaire	7 648	31,5%
Énergie verte (éolienne)	134	0,6%
Total	24 278	100,0%

Distribution des filières de production électriques par rapport à la puissance installée



La production d'électricité et l'effet des vents dominants

Les vents dominants poussent la pollution émise par les centrales électriques à combustible fossile de l'Ontario et de nombreux états américains. Les gaz à effet de serre vont très haut dans l'atmosphère, mais les pluies acides et le mercure retombent très souvent chez nous, au Québec. Exporter de l'énergie propre vers nos voisins pourrait éventuellement permettre de fermer de vieilles et très polluantes usines au charbon.



Source : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, L'énergie au Québec, Édition 2003

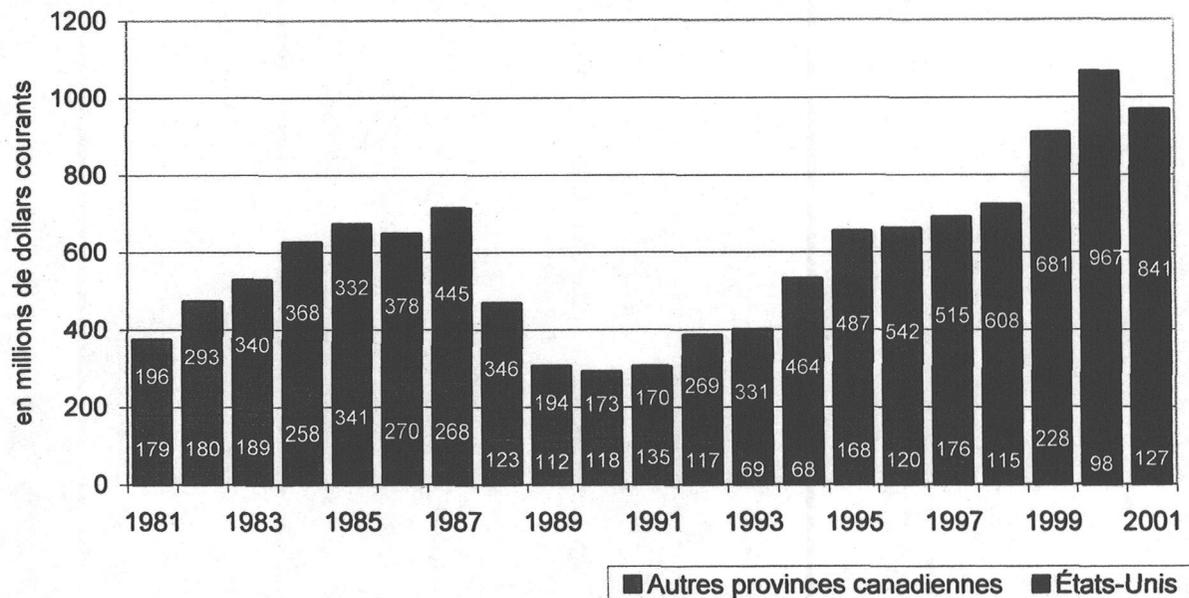
Annexe G

Les revenus d'exportation d'électricité d'Hydro-Québec

	Autres provinces canadiennes (M \$)	Etats-Unis (M \$)	Total (M \$)
1981	179	196	375
1983	189	340	529
1985	341	332	673
1987	268	445	713
1989	112	194	306
1991	135	170	305
1993	69	331	400
1995	168	487	655
1997	176	515	691
1999	228	681	909
2001	127	841	968

Source : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, L'énergie au Québec, Édition 2003,

Revenus tirés de l'exportation d'électricité par Hydro-Québec



Annexe H

L'électricité : Une énergie d'avenir

La production d'énergie électrique n'est pas en voie de disparition. Les révolutions technologiques actuelles et à venir dans le secteur de l'automobile le démontrent très bien. La voiture électrique ? Ce n'est pas commercialement pour demain, mais trop d'efforts sont consacrés à ce mode de propulsion pour qu'il ne soit pas suffisamment prometteur à moyen ou long terme.

Que ce soit dans 5, 10 ou 20 ans, la venue de la voiture électrique va générer une très forte demande en électricité. Or, il s'agit là d'une garantie supplémentaire quand à la rentabilité économique de nos ressources énergétiques.

Serons-nous prêts ? Aurons-nous suffisamment d'électricité pour répondre à cette demande additionnelle au Québec ? Et si la demande augmente rapidement du côté de nos voisins du sud, avec la pression à la hausse sur les prix qui va en découler, aurons-nous des surplus exportables pour créer de la richesse et financer nos services ?

L'énergie dans le monde : Besoins et approvisionnement

L'INDE

Le secteur de l'électricité indien, détenu et exploité pour l'essentiel par le secteur public, se trouve actuellement exposé à un risque croissant de faillite. Bien que l'Inde soit le troisième producteur mondial de charbon après la Chine et les États-Unis, elle importe environ 1,4 million de barils de pétrole par jour, soit 60% de ses besoins. Selon l'Energy Information Administration des États-Unis, ce pays enregistre un déficit d'approvisionnement en électricité de 13 000 mégawatts. (sept 2002, OCDE)

LA CALIFORNIE

La Californie importe 25 % de son électricité des États voisins, y compris de centrales hydroélectriques des états de Washington et de l'Orégon. En janvier 2001, la Californie s'est retrouvée avec un déficit énergétique de 4 000 MW, soit 15 % de la demande, en Californie. Une sécheresse record a réduit la production hydroélectrique, mais même en temps normal, l'insuffisance des lignes de transmission limitait la quantité de courant qu'elle pouvait importer. (Le problème fondamental est que la Californie n'a pratiquement pas construit de centrales électriques entre 1985 et 2001).

Mentionnons qu'au niveau national, la consommation d'électricité a augmenté de 5 % chez nos voisins du sud depuis entre 1995 et 2001, alors que les capacités de production n'ont augmenté que de 1,4 %.

LES ÉTATS-UNIS

Dans ce pays, la production d'électricité provient des sources suivantes :

- 55 % d'usines au charbon
- 23 % de centrales nucléaires
- 10 % de centrales au gaz
- 10 % de centrales hydroélectriques
- 2 % de centrales au pétrole
- Moins d'un millièème de parc d'éoliennes

« Les États-Unis produisent 25% de l'énergie du monde, mais ils en consomment davantage et le déficit énergétique se creuse par suite de l'imposition de contraintes environnementales, sécuritaires et autres qui limitent sérieusement les perspectives de croissance de la production d'énergie électrique par les centrales nucléaires, les usines au charbon et les centrales hydroélectriques, entre autres.

À leur tour, ces contraintes et exigences auront une incidence importante sur la production d'énergie et sur les choix entre les moyens de produire cette énergie au Canada. Si, comme cela s'annonce de plus en plus, pour des considérations environnementales et sécuritaires, les autorités aux É.-U. favorisent la conversion des petits barrages, au détriment de la construction de grands barrages, cette stratégie peut sans doute permettre de subvenir à la demande au niveau local, mais elle ne saurait pas répondre à la demande d'industries énergivores.

Dans ces conditions, il faudra faire appel à une production à plus grande échelle, avec le résultat que la décision en faveur de la mise en chantier de grands projets hydroélectriques, barrages ou autres, pourrait fort bien revenir au partenaire canadien, par défaut en quelque sorte, c'est-à-dire faute par les autorités des É.-U. d'assumer elles-mêmes les contraintes et autres externalités liées au comportement énergivore de leurs entreprises et de leurs consommateurs. »

Source : *L'Effet Aléna* et les continentalisations en Amérique du Nord : L'eau dans la production énergétique. Dorval Brunelle, dir. Observatoire des Amériques, UQAM, fév. 2004

L'AUSTRALIE

L'Australie peut parfois être utilisé comme comparable au Québec et au Canada : Grand territoire, population similaire en nombre, tendances sociales-démocrates, beaucoup de richesses naturelles.

Selon le gouvernement australien, au cours de la prochaine décennie, il leur faudra investir plus de 24 MM \$ US dans le secteur de la production d'électricité pour répondre à la demande. La population du pays est de 19,5 millions d'habitants(18-02-03).

Plus de 80 % de la capacité de production était contrôlée par des entreprises d'État au début de 2000.

Le gouvernement estime que la consommation d'énergie électrique en Australie va augmenter de 30 % d'ici 2010. (30-04-03)

La part du gaz dans la production d'électricité australienne devrait atteindre 23 % en 2019-2020. En 2003, la part du gaz est de 10 %. (17-06-03)

- Consommation d'électricité : 184 371 TWh (2003)
- Consommation par habitant : 9 006 kWh/an (2003)

La production énergétique en Australie

	Énergie	Pourcentage	Puissance installée
Production totale	198 TWh	100 %	42 732 MW
Combustibles fossiles*	180 TWh	91 %	35 506 MW
Hydroélectricité	17 TWh	8,3 %	6 180 MW

* Charbon, gaz et pétrole

L'Australie ne peut importer ni exporter d'énergie électrique à cause des distances le séparant d'autres pays.

Par contre, le pays tire des revenus importants de l'exportations de ressources énergétiques, comme en fait foi le tableau suivant.

La situation des ressources énergétiques en Australie

	Charbon (millions de tonnes)	Gaz naturel (milliards de m ³)	Pétrole (barils/jour)
Production	324 Mt	33 Gm ³	744 400 b/j
Consommation	131 Mt	23 Gm ³	69 740 b/j
Exportation	193 Mt	9,8 Gm³	523 420 b/j
Importation	0 Mt	0 Gm ³	530 420 b/j
Réserve	82 000 Mt	2 565 Gm ³	3,5 G de barils

Source : « L'Énergie dans le monde », Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie
http://www.iepf.org/recherche/resultat.asp?p=../docs/hydro_quebec/franco_bdem.html